

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 7 mars 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 mars 2023 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE PAR VISIOCONFÉRENCE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h31.

Résolution numéro 046-03-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

- 5.1 La Clé sur la Porte – Remerciements contribution
- 5.2 Gouvernement du Québec – Redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- 5.3 Gala des agricultrices de la Montérégie-Est – Invitation
- 5.4 St-Hyacinthe Technopole - Assignation d'un conseiller
- 5.5 Chapdelaine assurances – Ajustement et établissement d'un crédit au dossier
- 5.6 Invitation Assemblée générale annuelle Comité bassin versant rivière Salvail

6. Administration et finances

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Mandat d'évaluation d'un bâtiment – Autorisation
- 6.3 Vie communautaire – Autorisation de dépenses
- 6.4 Rénovation chalet des loisirs – Attribution du contrat
- 6.5 Formation inspecteur municipal – Autorisation de déplacement

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Fonds d'assurance des municipalités – Rapport d'inspection – Dépôt
- 8.3 Résolution numéro 74-05-2022 – Annulation
- 8.4 Balayage des rues – Prolongation du contrat
- 8.5 Rapport inspection d'un bâtiment – Dépôt

9. Hygiène du milieu

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l’Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Nettoyage de la station de pompage – Attribution du contrat

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
- 10.2 Révision du plan d’intervention MAMH – Mandat service d’ingénierie

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Rapport – Agente de développement communautaire
- 11.3 Avril, mois de la jonquille – Incitation aux citoyens

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Madame Johanne Picard appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 047-03-2023

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2023 et d’en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucune question n’a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

- 5.1 La Clé sur la Porte – Remerciements contribution
- 5.2 Gouvernement du Québec – Redevances pour l’élimination des matières résiduelles
- 5.3 Gala des agricultrices de la Montérégie-Est – Invitation
- 5.4 St-Hyacinthe Technopole - Assignation d’un conseiller
- 5.5 Chapdelaine assurances – Ajustement et établissement d’un crédit au dossier
- 5.6 Invitation Assemblée générale annuelle Comité bassin versant rivière Salvail

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 048-03-2023

Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 2 février au 1^{er} mars 2023 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	3 974.21 \$
Employés	18 380.87 \$

Dépense :	
Administration	14 050.75 \$
Sécurité publique	35 020.64 \$
Transport (voirie)	30 905.59 \$
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	26 303.69 \$
Eaux usées	2 337.66 \$
Aménagement et urbanisme	2 020.98 \$
Loisir et culture	5 740.16 \$
Total :	138 734.55 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 Résolution numéro 049-03-2023
Mandat d'évaluation de bâtiment – Autorisation**

CONSIDÉRANT la décision de la Municipalité d'acquérir le bâtiment du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT l'exigence du Fonds d'assurances des municipalités du Québec et l'obligation de faire évaluer ledit bâtiment par une firme d'évaluateurs agréés afin de pouvoir l'ajouter aux assurances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le travail d'évaluation déjà effectué par la firme LBP Évaluateurs ainsi que le fait qu'ils réfèrent maintenant ce genre de demande à la firme Capréa, évaluation et expertise;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de cette firme au montant de 1 475 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER la directrice générale à faire effectuer une évaluation avec valeur de reconstruction pour le bâtiment du Centre multifonctionnel par la firme Capréa évaluation et expertise;

D'AUTORISER la directrice générale à remettre les informations de ce rapport à la représentante de Chapdelaine assurances afin qu'elles soient ajoutées au dossier de la municipalité et ainsi obtenir une soumission d'assurances en vue de l'acquisition du bâtiment;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.3 Résolution numéro 050-03-2023
Agente de développement communautaire – Autorisation de dépenses**

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Madame Valérie Allard à titre d'agente de développement communautaire;

CONSIDÉRANT les activités et planification d'activités mises en place par celle-ci;

CONSIDÉRANT le besoin d'achat de certains items et équipement pour la tenue de ces activités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'AUTORISER un montant de dépenses de cinq mille dollars (5 000 \$) pour la mise en place et la tenue d'activités organisées par l'agente de développement de vie communautaire;

QUE CE BUDGET SOIT sous la supervision de la directrice générale, laquelle remettra un rapport périodiquement des dépenses effectuées;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.4 Résolution numéro 051-03-2023
Rénovation du chalet des loisirs - Attribution du contrat**

**Madame Johanne Picard mentionne qu'elle se retire étant donné les liens que son conjoint entretient avec l'un des entrepreneurs impliqué.*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour les travaux de rénovation du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT les dix-huit entrepreneurs invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT les cinq soumissions reçues, dont quatre sont conformes à l'appel d'offres, soient :

Construction Jonathan Cyr, soumission 1 : 53 763,00 \$
Construction Jonathan Cyr, soumission 2 : 56 213,00 \$
Construction P. Roy : 67 913,05 \$
Construction P. Roy, possibilité d'ajouter des options au coût de : 16 185,00 \$
Construction Palardy Inc. : 86 154,38 \$

**Monsieur le maire donne certaines explications relativement à la soumission jugée non conforme.*

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ATTRIBUER le contrat de la rénovation du chalet des loisirs à l'entreprise Construction Jonathan Cyr, selon sa soumission 2, au coût de 56 213,00 \$;

D'AUTORISER la directrice générale à signer un contrat d'exécution avec l'entrepreneur, selon les travaux demandés;

DE PRENDRE NOTE que les travaux s'effectueront sous la supervision de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.5 Résolution numéro 052-03-2023
Formation inspecteur municipal – Autorisation de déplacement**

CONSIDÉRANT les examens de la formation d'opérateur d'usine, de l'inspecteur municipal, prévue au mois d'avril au Cegep de Shawinigan;

CONSIDÉRANT la politique de remboursement des dépenses en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à se déplacer à sa formation en utilisant le véhicule de la voirie;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Fonds d'assurances des municipalités – Rapport d'inspection – Dépôt

La directrice générale a remis aux conseillers le rapport d'inspection reçu suite à l'inspection des bâtiments municipaux par l'inspecteur attitré par le Fonds d'assurance des municipalités.

8.3 Résolution numéro 053-03-2023 Résolution numéro 74-05-2022 – Annulation et remplacement

CONSIDÉRANT l'erreur contenu dans la résolution numéro 74-05-2022;

CONSIDÉRANT que cette résolution porte sur un contrat devant se réaliser à nouveau cette année et l'an prochain;

CONSIDÉRANT la nécessité de corriger cette erreur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE SOIT ANNULÉE la résolution numéro 74-05-2022, et qu'elle soit remplacée par la résolution numéro 054-03-2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Résolution numéro 054-03-2023 Balayage des rues – Prolongation du contrat

CONSIDÉRANT l'offre reçue des entreprises Myrroy Inc., de prolonger le contrat attribué par résolution numéro 59-04-2022 au coût de 1 350 \$, pour deux années supplémentaires au même prix, soit pour l'année 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Municipalité d'accepter cette offre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de services des entreprises Myrroy Inc. pour la prolongation du contrat de service pour les années 2023 et 2024 au coût de 1 350 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Rapport d'inspection d'un bâtiment – Dépôt

La directrice générale a préalablement déposé auprès des membres du conseil, le rapport d'inspection effectué par la firme Bélair inspection, pour le bâtiment situé au 233, rang de Michaudville.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

9.3 Résolution numéro 055-03-2023 Nettoyage de la station de pompage – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement du poste de pompage, un nettoyage bi-annuel doit être effectué;

CONSIDÉRANT la possibilité de poursuivre le partenariat et partage des coûts avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT la satisfaction envers le travail effectué par l'entreprise DE Environnement l'an dernier et la possibilité d'effectuer le travail simultanément dans les deux municipalités;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de cette entreprise, au même tarif que l'an dernier soit 260 \$ / l'heure;

CONSIDÉRANT que la seule augmentation de coût sera de 3% de plus, pour les frais éco énergétiques, ce qui représente un montant de 19.50 \$

CONSIDÉRANT que selon l'offre reçue, l'entreprise effectuera le nettoyage d'automne de la station de pompage au même tarif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à faire effectuer le nettoyage du poste de pompage par l'entreprise DE Environnement, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Bernard de Michaudville, au coût approximatif de 842 \$;

D'AUTORISER que ce nettoyage soit effectué pour la période du printemps ainsi que pour la période d'automne 2023 au même coût;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment – Dépôt – Point reporté

La directrice générale n'ayant pas reçu le rapport de l'inspecteur en bâtiment, ce point est reporté.

10.2 Résolution numéro 056-03-2023

Révision du plan d'intervention MAMH – Mandat service d'ingénierie MRC

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'effectuer une révision de son plan d'intervention et de mettre à jour cette information auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT que ce plan d'intervention a été effectué en 2015 par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue du département d'ingénierie de la MRC afin d'effectuer la révision de ce plan d'intervention au coût approximatif de 5 198 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour agir à titre d'ingénieur-conseil et représentant technique de la Municipalité dans la révision de son plan d'intervention;

DE PERMETTRE au représentant désigné par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains de transmettre les informations contenues au plan d'intervention révisé au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

DE PERMETTRE au représentant désigné par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains de faire le dépôt du plan d'intervention révisé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

11.2 Rapport – Agente de développement communautaire - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport de l'agente de développement communautaire aux membres du conseil.

11.3 Résolution numéro 057-03-2023

Avril, mois de la jonquille – Proclamation et incitation aux citoyens

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leurs vies;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendra le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL PROCLAME le mois d'avril comme le Mois de la jonquille;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD publiera de l'information à ce sujet, encourageant ses citoyens à donner généreusement pour cette cause, dans son journal et sur les médias sociaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 058-03-2023

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20h14.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 7 mars 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière